



EXTRAIT DU REGISTRE

Réception par le préfet : 30/01/2017

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER Nº 12:

ASSOCIATION NUAGE BLEU –
CONVENTION POUR L'ACCUEIL
D'ENFANTS DU BOUSCAT EN
SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE
SA STRUCTURE D'ACCUEIL
OCCASIONNEL SPECIALISEE –
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 24 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Janvier 2017.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 29

Absent:0

Excusés: 6

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Philippe FARGEON (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaël LAMARQUE), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent:

Secrétaire : Jessica CASTEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

DOSSIER N° 12:

ASSOCIATION NUAGE BLEU - CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS DU BOUSCAT EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE SA STRUCTURE D'ACCUEIL OCCASIONNEL SPECIALISEE -

AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR: Bérengère DUPIN

La Ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Nuage Bleu, gestionnaire d'un multi accueil spécialisé situé 3 rue Samuel Kirsz à Bordeaux (proche Place Ravezie). Cet établissement accueille des enfants avec handicap ou atteint de maladie chronique, dont l'intégration en structure d'accueil traditionnelle ne peut s'envisager sur le territoire de résidence.

L'accueil concerne des enfants âgés de 16 mois à 6 ans. L'association dispose d'un agrément du Conseil Général en date du 19 juillet 2013.

En 2016, l'association a accueilli 3 enfants bouscatais à raison de 15 heures/semaine environ. A ce jour, l'association accueille 2 enfants, tous les deux âgés de 5 ans.

Dans le cadre de ce partenariat, chaque accueil fait l'objet d'une demande d'inscription préalable au nom de l'enfant, complétée d'un protocole nominatif précisant la durée hebdomadaire d'accueil et la participation financière demandée à la Ville du Bouscat. Ces documents sont signés par la famille, la directrice de l'association et l'adjointe au Maire en charge de la Petite Enfance.

La convention annuelle proposée aux communes signataires fixe :

- Une participation annuelle forfaitaire calculée à partir du nombre d'enfants de moins de 6 ans de la commune. Elle s'élève à 1 700 € pour le Bouscat.
- Une participation à l'acte (heure d'accueil) fixée à 9,90 € au lieu de 18 € pour les communes non adhérentes.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention proposé par l'association Nuage Bleu pour l'année 2017,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

Approuve les termes de la convention ci-annexée, Article 1:

Article 2: Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout

document utile dans ce dossier,

Article 3: Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 11.

Fait et délibéré le 24 Janvier 2017

LE MAIRE

Patrick BOBET